



FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire
Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1 - e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

CSA de l'UJM du 14 avril 2025 – Notes de CR

1. **Déclaration liminaire de FO ESR 42..... 1**
2. **Approbation du procès-verbal du 17 février 2025 (pour avis)..... 1**
3. **Calendrier universitaire 2025-2026 (pour avis). 1**
4. **Modalités de gestion des dépassements horaires dans le cadre de l'organisation des événements FEST'U et FEST'IVE (pour avis). 3**

1. Déclaration liminaire de FO ESR 42.

« Lors de la dernière F3SCT de l'UJM de ce jeudi 10 avril, il a été tenu des propos qui ne sont pas acceptables. Les conclusions de la délégation F3SCT ont été remises en cause. Certaines préconisations du rapport de la visite de TSE ont été déformées et commentées en dénigrant leur importance. Se moquer de ces préconisations en les comparant à une " blague du 1^{er} avril " n'est pas acceptable. Le travail des représentants du personnels doit être respecté à l'UJM. »

2. Approbation du procès-verbal du 17 février 2025 (pour avis).

* **Intervention de FO ESR 42.** Page 17, il y a une erreur sur le mot Préau, qui fait référence au site ministériel d'offres socio-culturelles à tarifs préférentiels (voir le [site du Ministère de l'Éducation Nationale](#)).

VOTE : FO a voté pour

3. Calendrier universitaire 2025-2026 (pour avis).

Présentation de la DRH.

Elle précise quelques notes de bas de page dans le document présenté. La première concerne le démarrage de SIFAC+ pour lequel on ne sait pas encore s'il sera possible le lundi 5 janvier 2026. Il est donc envisagé que quelques agents travaillent les premiers jours de la première semaine des vacances de Noël et les derniers jours de la seconde semaine. Mais il est aussi possible que cet aménagement ne soit finalement pas nécessaire. Le CSA sera informé s'il est maintenu.

La seconde concerne le campus Santé qui ouvrira le 17 Août, avant l'ouverture de l'UJM avec trois ou quatre agents, dont le directeur du Campus, pour l'accueil des nouveaux étudiants de première année de Médecine.

* **Intervention de FO ESR 42.** On a bien noté que les vacances de printemps sont facultatives mais elles doivent, tout de même, être écrites au pluriel dans le calendrier car cela n'est pas facultatif ! Cette première remarque est notre « *blague du 1^{er} avril* » à nous (voir notre [déclaration liminaire](#)) ! Ensuite, nous notons que ce calendrier nous est présenté pour avis alors qu'il a déjà été voté par la CFVU et dans certaines composantes, ce qui nous interroge. D'autre part, nous regrettons qu'il y ait autant d'exceptions et de notes de bas de page, ce qui nuit à la clarté du document. Finalement, ce que nous comprenons c'est qu'on nous demande de voter des dates qui fluctuent en fonction des services, composantes ou diplômes.

Par exemple, une note de bas de page fait référence au calendrier particulier du SCD que nous n'avons pas ! Sur les aménagements, on ne sait pas non plus quels seront les services concernés et quel est l'effectif de présence minimum envisagé. Enfin, une note de bas de page fait appel à la journée du Président mais on ne sait pas de quel jour il s'agit.

Réponse de la DRH.

La première partie du calendrier universitaire, qui concerne la partie pédagogique, a été votée en CSVU. On demande aujourd'hui l'avis du CSA sur la seconde partie.

Pour l'aménagement qui concerne la mise en service de SIFAC+, on ne peut pas répondre précisément sur le nombre d'agents de la DSF qui seront mobilisés. Ce travail serait effectué sur la base du volontariat et en télétravail car les bâtiments seront fermés. On compte sur le volontariat pour ne pas avoir à nommer des personnes. Lors des jours travaillés, il ne sera pas comptabilisé de jours de congé. On verra s'il y a une bonification éventuelle.

Pour l'aménagement qui concerne le Campus Santé, comme cette année, cela pourrait être réalisé avec le directeur du Campus, son assistante et un responsable de la logistique.

Enfin, la journée du Président est toujours le vendredi de l'Ascension qui permet de faire le pont.

Réponse du DGS.

Pour le passage à SIFAC+, il y a une contrainte très exceptionnelle cette année. Nous ne sommes pas rassurés sur cette mise en place car il y a des retards importants. On ne veut pas placer en difficultés les collègues en charge du changement de logiciel. Nous envisageons donc quelques jours de travail supplémentaire pendant les vacances de Noël.

Pour le campus Santé, la direction fait remonter des particularités et l'accueil des étudiants de première année lui semble incompatible avec un calendrier qui commencerait au 1er septembre.

S'ensuit des échanges portés par d'autres Organisations syndicales sur le numéro des semaines de vacances qui sont toujours pairs, ce qui pose problème pour les agents ayant la garde partagée de leurs enfants. On remarque encore que les pré-rentrées sont de plus en plus précoces, certaines pouvant être organisées dès l'ouverture de l'université, ce qui paraît compliqué à organiser dans de bonnes conditions. Une autre Organisation Syndicale demande aussi la laïcisation du calendrier universitaire.

Réponses du Président.

Nous réfléchissons à des réponses à vos demandes.

Sur la laïcisation du calendrier universitaire, je ne peux qu'être d'accord avec cette idée. Sur la pré-rentrée, cela correspond aux demandes des composantes mais vous avez raison, il faut un minimum de logistique sur place.

VOTE : FO s'est abstenu

* **Remarque a posteriori de FO ESR 42.** Tout d'abord, **FO ESR 42** exprime ses réserves face à l'avancement toujours plus précoce des dates de pré-rentrée au mois d'août. Nous réaffirmons notre volonté d'une véritable fermeture de l'ensemble des services de l'université durant la période estivale. Par ailleurs, **nous dénonçons la transformation progressive d'exceptions en règles générales, générant des difficultés d'organisation croissantes qui pénalisent de plus en plus d'agents. Avec la mise en place de l'EPE UJM, cette complexification risque de s'accroître**, chaque composante, établissement-composante ou campus fonctionnant de manière isolée, "sous cloche", accentuant ainsi les disparités. Comme nous l'avons déjà souligné lors de notre intervention, nous ne pouvons cautionner un vote sur des dates amenées à fluctuer selon les services, les composantes ou les diplômés concernés. Cette dérive est déjà une réalité : ainsi, pour l'année universitaire 2024-2025, une composante ferme la semaine du 21 au 27 avril, alors que cela ne figure pas dans le calendrier voté l'an dernier ! Cette situation n'est pas acceptable. Nous exigeons plus de transparence et de cohérence dans l'organisation du calendrier universitaire, dans l'intérêt de tous les agents.

4. Modalités de gestion des dépassements horaires dans le cadre de l'organisation des événements FEST'U et FEST'IVE (pour avis).

Présentation de la DRH.

A la suite du bilan réalisé sur l'organisation de l'année dernière, de petits ajustements sont envisagés à la demande des responsables. Ces ajustements n'engendreront aucun coût supplémentaire pour l'UJM.

* **Intervention de FO ESR 42.** Nous demandons que les besoins exprimés ne soient pas des besoins obligatoires et que le travail décrit ne puisse pas être imposé. Sur le document, nous notons que la plupart des horaires d'intervention ont augmenté, par rapport à l'année dernière, d'au moins une heure mais sans compensation. Par exemple, les électriciens et la responsable hygiène et sécurité sont rémunérés de la manière que l'année dernière mais pour une heure de travail en plus. Les médiateurs sont rémunérés de la même manière que l'année dernière mais pour une heure et demi de travail en plus.

Réponse du DGS.

Il s'agit ici d'un « forfait » versé sous forme de prime exceptionnelle ou de CIA, comme l'année dernière. Nous avons demandé que ce forfait reste identique, malgré l'ajout d'une heure de présence supplémentaire cette année. Il est essentiel de rappeler qu'il ne s'agit pas d'un calcul au taux horaire. Ce forfait n'existait pas avant l'année dernière. Son instauration a été une avancée positive, largement saluée par les équipes.

S'ensuit une discussion portant sur des problèmes de sécurité, en particulier à la BU. Une autre Organisation syndicale déplore la baisse du nombre de médiateurs mobilisés le deuxième jour alors même que la programmation du FEST'IVE est mutualisée avec le festival Paroles et Musiques et que la fréquentation risque donc d'augmenter. Il est également posé la question de la mobilisation des personnels du CROUS. Sur ce dernier

point, le DGS indique qu'il n'y a pas participation du CROUS car le festival est organisé dans les locaux de l'UJM.

VOTE : FO a voté contre comme la majorité des représentants syndicaux

*** Remarque a posteriori de FO ESR 42.**

Nous alertons sur les dérives possibles d'une rémunération sous forme de « forfait ». Comme l'a souligné le CSA, ce type de rémunération nie la réalité du temps de travail réellement effectué. Il permet à la direction **d'augmenter la charge de travail sans augmenter la rémunération, ce qui revient à faire travailler plus pour le même salaire !** Le forfait crée aussi des inégalités entre collègues et va à l'encontre du statut de la Fonction publique. Enfin, ce système remet en cause le cadre horaire réglementaire : il facilite l'introduction de pratiques comme la polyvalence imposée, l'auto-remplacement ou la disponibilité demandée hors du temps prévu, ce qui contribue à déréglementer le travail et à affaiblir les garanties collectives.

Le 25/04/2025

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CSA](#)
(ex CT)

[FS](#)
(ex CHSCT)

[Syndicat national](#)